COMMUNE DE ROBION	AR 2026-335

ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation du stationnement

6.4.2 – BAUDINO – parking Saint Roch

Le Maire de Robion

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande en date du 28/09/2026 de M. BAUDINO Louis sis 282 route de la Grande Terre 13370 MALLEMORT,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. BAUDINO Louis est autorisé à occuper les places de stationnement du parking St Roch situées au nord de l'Avenue Aristide Briand sur la parcelle cadastrée section BA n°71 et matérialisées en rose sur le plan annexé pour la vente de matelas le jeudi 15 octobre 2026 de 7h00 à 13h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement pour les autres véhicules sera interdit pendant cette période sur les places indiquées.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8e partie, sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté avant été affiché le 09 OCT. 2026
Le Maire, Patrick SINTES

Fait à Robion, le 09 octobre 2026.
Le Maire,
Patrick SINTES.

MAIRIE DE ROBION (Vaucluse)

En rose : Places de stationnement autorisées pour Mr BAUDINO

le 15 octobre 2026 de 07h00 à 13h00

